

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU**

19 SEPTEMBRE 2022

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme REGALDI pouvoir à M. TAUBATY
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA
Mme GRESSER pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ
Mme CALONNE pouvoir à M. PETIGNY
Mme BAILLY pouvoir à M. POULET

ABSENT EXCUSE : M. MEYNIER

SECRETARE DE SEANCE : Mme JACQUET Marie-Christine

Approbation du compte rendu de la dernière séance

M. MARTI François indique qu'il y a eu une inversion dans les absents ayant donné pouvoir. C'est M. MARTI François qui avait donné pouvoir à M. MOLIN René et non l'inverse. Pas d'autres observations, le compte-rendu de la séance du 13 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Après la nomination d'un secrétaire de séance, on passe à l'ordre du jour.

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal,
- 2) Autorisation donnée à Mme la Maire de signer la convention ORT-PVD,
- 3) Autorisation donnée à Mme la Maire de signer la convention d'objectifs et de financement : Prestation Service Jeunes,
- 4) Décision Budgétaire modificative : Assainissement,
- 5) Garantie d'emprunt à la Maison pour tous suite à réaménagement de prêts,
- 6) Rénovation et adaptation des équipements du stade de l'Ethole : Demande de subvention DETR – Modification coût des travaux,
- 7) Demande de subvention au titre de la Dotation Jura : Aménagement Espace Delort,
- 8) Approbation contrat de Bassin Haut-Doubs Loue,
- 9) Comités consultatifs,
- 10) Modification destination des coupes,
- 11) Mise en place du télétravail,
- 12) Création d'un poste dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » Parcours Emploi Compétences (PEC : Service espaces verts,
- 13) Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- 14) Création et suppression d'emplois : filière administrative,

- 15) Majoration de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents de police municipale,
16) Communications.

En avant-propos, Mme DEPIERRE Valérie dit que cet été a été celui de la sécheresse après les inondations de l'année dernière. Heureusement, la Commune n'a pas connu d'incendie comme il y en a eu ailleurs. Elle en profite pour saluer l'engagement des sapeurs-pompiers.

Tout ceci montre que le changement climatique est là.

Entre le Covid, le climat, la guerre en Ukraine et le contexte économique, les Communes sont au pied du mur et se doivent d'essayer d'aller dans le bon sens et d'agir rapidement.

Le plan de mandat doit être revu, toutes les Collectivités le font.

Nul ne connaît ce que prévoit l'Etat. Mme VERMEILLET a fait une intervention à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et elle a assuré que l'ensemble des Parlementaires défendent les Collectivités Territoriales dans le futur projet de loi de finances. Des aides aux Collectivités doivent être apportées.

Les élus sont confrontés aux situations des gens en difficultés, les questions économiques et climatiques sont prédominantes. Une réflexion est engagée pour la suite du mandat afin de réorienter le plan de mandat sur ces questions. Le mot a été passé aux services communaux que dans tous les bâtiments, la température sera réduite à 19°C.

Un cahier de retour d'expérience sera prochainement mis à disposition des habitants au sujet de l'extinction de l'éclairage public.

Enfin, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022 sera déposée début 2023 auprès des services de la Préfecture.

--*

1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est informé que par courrier du 08 septembre 2022, M. DRUET François, élu sur la liste «Agir ensemble pour Arbois» a présenté sa démission à Mme la Maire.

Dans les Communes de 1 000 habitants et plus, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Il s'agit de M. MEYNIER Pierre.

La réception de la démission d'un Conseiller Municipal par le Maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé.

Le mandat du Conseiller Municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le Maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du CGCT pour la démission.

Mme DEPIERRE Valérie indique que M. MEYNIER Pierre a repris le travail et il s'excuse de son absence au Conseil de ce soir.

M. DRUET François était le délégué jeunesse.

Mme DEPIERRE Valérie indique que les délégations des Adjointes ont été réorganisées et qu'il n'y aura pas de nouveau délégué jeunesse désigné. Cette fonction sera assurée par Mmes BRIOT GAIDIOZ Cécile et BUGADA Catherine. Un comité de pilotage sera mis en place sur les questions de jeunesse avec les élus et les partenaires qui le souhaitent. Quelques modifications ont été apportées aux délégations de M. LECOQ Yves et de Mme BOUDRY Jeanne. L'attractivité de la Commune et la communication ont été retirées de la délégation de M. LECOQ Yves et Mme BOUDRY Jeanne reprend les questions d'environnement et d'assainissement.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que M. LECOQ Yves va démissionner de son poste de délégué au SICTOM et que c'est Mme BOUDRY Jeanne qui sera proposée pour le remplacer.

2 - AUTORISATION DONNEE A Mme LA MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ORT-PVD

Instauré par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil à disposition des Collectivités Locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

« L'Opération de Revitalisation du Territoire » valant programme « Petites Villes de demain », permettra, sur la durée d'un quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des Territoires.

Les trois bourgs centres Arbois, Poligny et Salins les Bains sont actuellement confrontés au phénomène de dévitalisation se traduisant par un faible renouvellement de la population, une faible dynamique commerciale, la disparition des entreprises du secteur tertiaire et de certains services, etc... Il est nécessaire de réagir par une action globale se basant sur une stratégie d'ensemble mettant en valeur les interconnexions des différents domaines en difficultés.

La convention-cadre ORT-PVD a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans les Communes d'Arbois, Poligny et Salins les Bains. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

La signature de l'ORT en mars 2021 a permis de lancer deux études :

- diagnostic et études pré-opérationnelles préalables à la mise en œuvre de dispositif(s) habitat (de type OPAH et/ou PIG) réalisé par le bureau d'étude Villes Vivantes,
- stratégie de revitalisation de trois bourgs-centres et élaboration de leur plan guide dans le cadre de leur revitalisation, réalisé par le bureau d'étude Laboratoire pour un Urbanisme Pluriel (LUP).

Les deux études ont permis d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme. Ils ont également repéré les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc...) entre certaines fonctions des bourgs-centres et le reste du bassin de vie, ce qui permet d'envisager les rééquilibres et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du bourg-centre.

Les deux études définissent une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation des centres-bourgs comme suit :

- un projet de revitalisation dont le volet urbain d'ensemble des centres-bourgs, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement,
- un périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscrit l'essentiel des actions,
- des actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc...) ; et les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin les objectifs de résultat définis par le Comité de Projet,
- un budget global consolidé du projet,
- un calendrier global de déploiement du projet.

Comme levier, le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les Collectivités.

Les plans guides, concrétisation des projets de revitalisation pour les bourgs centres ont permis d'alimenter la présente convention cadre ORT-PVD.

Dans une perspective d'équilibre territorial, il a été proposé que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura mette en place un guichet unique Revitalisation destiné aux Maires des Communes de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura afin d'apporter un premier niveau d'accompagnement à leurs projets de revitalisation.

Pour l'habitat, la stratégie qui sera adoptée par les Collectivités est en cours de finalisation. Elle comprendrait une OPAH sur chaque bourg-centre avec des périmètres renforcés pour la mise en place d'aides complémentaires pour des travaux non pris en compte par l'ANAH.

Le programme d'Intérêt Général mis en place par le Département du Jura sera valorisé auprès des 63 villages de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Une ingénierie innovante pourrait être également mise en place sur l'ensemble du Territoire afin d'accompagner tous les porteurs de projet.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura se mettrait à disposition de tous les porteurs de projet afin d'apporter un premier niveau de réponses à leurs interrogations.

Les Parties s'accordent pour reconnaître le périmètre général de l'ORT correspondant à la totalité de l'EPCI, avec des secteurs prioritaires d'intervention sur chacun des bourgs-centres. Ces secteurs prioritaires comprennent les zones identifiées par l'étude de revitalisation, ainsi que les commerces de centres-bourgs.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés.

Pour cette raison, les Parties conviennent d'un Projet décliné par axe thématique et actions :

- transversales à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et aux 3 bourgs-centres Arbois, Poligny, Salins-les-Bains,
- locales, par bourg-centre : Arbois, Poligny, Salins-les-Bains.

Le Projet ainsi structuré porte une stratégie d'intervention qui articule :

- des actions matures, voire déjà lancées, et en cohérence avec les finalités du projet de redynamisation des bourgs-centres peuvent être intégrées aux phases de déploiement,
- des actions moins matures nécessitant d'être approfondies dans une cohérence globale de Territoire, par des études et de la concertation.

Le plan d'actions sera mis en œuvre dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) ans à compter de la signature de la présente convention, soit septembre 2027.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver la convention ORT-PVD et d'autoriser Mme la Maire à signer la convention ORT-PVD.

Mme DEPIERRE Valérie rappelle qu'il s'agit d'un outil mis à disposition des Collectivités pour mettre en œuvre des projets de Territoires sur l'ensemble des Communautés de Communes dans les domaines urbain, économique et social pour lutter contre la dévitalisation des centre villes.

L'Etat a reconnu les bourgs-centres Petites Villes de Demain.

La convention décrit les modalités de mise en œuvre d'un programme dans les 3 bourgs-centres autour de l'aménagement urbain avec des interventions sur des projets urbains et l'habitat.

En 2021, ont eu lieu les diagnostics LUP sur l'aménagement urbain et Villes Vivantes sur la mise en place d'un OPAH. Des actions à mener ont été déterminées qu'elles soient portées par les Communes, les Communautés de Communes ou des privés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention ORT-PVD et autorise Mme la Maire à signer la convention ORT-PVD.

3 - AUTORISATION DONNEE A Mme LA MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION SERVICE JEUNES

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement du Secteur Jeunes avec la CAF du Jura.

Mme DEPIERRE Valérie présente Mme RUMPF Charlotte, un des agents du service jeunesse qui travaille en binôme avec M. FAIVRE Geoffrey.

Cette convention avait déjà été expliquée par M. DRUET, il s'agit de l'engagement de la CAF à financer la mise en place du service (financement des postes).

M. BRUNIAUX Philippe demande si la fiche de poste des animateurs reprend le travail de Mme BROCCO dans l'animation du conseil de la jeunesse. Il regrette qu'aucun retour ne soit fait sur l'activité du Secteur Jeunes. Enfin, il trouve dommage qu'aucun Conseiller n'ait voulu reprendre cette délégation, est-ce un manque d'enthousiasme ou un choix ? Il ajoute que cette délégation était pourtant rémunérée.

Mme DEPIERRE Valérie répond que l'animation du conseil de la jeunesse fait partie des attributions des agents du service et que cela est compris dans le financement de la CAF.

Pour la délégation non reprise, cela va dans le sens de la rigueur budgétaire même si ce n'est pas ce qui a motivé le choix.

Mme LAMY Alice ajoute que la délégation de M. DRUET avait justement pour raison d'être la mise en place du Secteur Jeunes, avec un fort investissement de M. DRUET. Désormais, tout a été construit, l'investissement nécessaire n'est plus si important d'où ce choix de ne pas redéléguer cette fonction ; elle sera portée en binôme par Mmes BRIOT GAIDIOZ Cécile et BUGADA Catherine.

M. BRUNIAUX Philippe aimerait que des choses soient également mises en place pour les personnes âgées, comme la Ville de Salins a pu le faire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention d'objectifs et de financement du Secteur Jeunes avec la CAF du Jura.

4 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : ASSAINISSEMENT

Suite à la réalisation d'un emprunt sur le budget assainissement en cours d'année, il est nécessaire de passer des écritures comptables de constatations des intérêts s'y rattachant.

Ainsi, il est proposé de modifier les crédits votés initialement au budget primitif de l'assainissement comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art - 66112- Rattachement des ICNE	1 700,00 €
Total Chapitre 66 : Charges financières	1 700,00 €
Art - 6718 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	-1 700,00 €
Total Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	-1 700,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative proposée.

5 – GARANTIE D'EMPRUNT A LA MAISON POUR TOUS SUITE A REAMENAGEMENT DE PRETS

La Commune d'Arbois est sollicitée afin de renouveler sa garantie pour des emprunts réaménagés contractés par la Maison pour Tous auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il s'agit d'emprunts souscrits il y a quelques temps par la Maison pour Tous, pour financer des immeubles construits sur Arbois, et qui avaient bénéficié de la garantie apportée par la Commune d'Arbois

M. FANTOLI Patrick indique que la Maison pour Tous devrait engager des travaux d'isolation de ces bâtiments.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle sa garantie pour les emprunts réaménagés contractés par la Maison pour Tous auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

6 – RENOVATION ET ADAPTATION DES EQUIPEMENTS DU STADE DE L'ETHOLE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – MODIFICATION COÛT TRAVAUX

Dans le cadre du projet global pour le sport, la jeunesse et les loisirs, il a été proposé la rénovation du stade de l'Ethole avec la création de vestiaires notamment féminin, de sanitaires PMR, de tribunes, mise aux normes de l'éclairage du terrain et travaux de sécurisation de la main courante Suite à la consultation des entreprises, le coût prévisionnel du projet est estimé à 983 737,76 € H.T. soit 1 180 485,31 € T.T.C.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet établi estimant le montant toutes dépenses confondues à 1 180 485,31 € T.T.C et modifie la demande de subvention au titre de la DETR – Subvention sollicitée à hauteur de 196 747,55 €.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION JURA : AMENAGEMENT ESPACE DELORT

En mars 2021, la Commune d'Arbois avait sollicité l'octroi d'une aide Départementale au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires pour la déconstruction du bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

Par courrier du 20 mai 2021, le Conseil Départemental demandait de bien vouloir compléter cette demande par une notice explicative présentant l'ensemble du projet, la DST n'ayant pas vocation à cofinancer des démolitions sans projet de réaménagement associé.

Il convient que le Conseil Municipal délibère sur le montant total de l'opération (démolition et aménagement) pour compléter la demande de subvention.

Budget prévisionnel de l'investissement (y compris démolition de l'ancienne gendarmerie) :

DEPENSES

- Maîtrise d'œuvre		39 000 € H.T.
- Levé topographique		2 600 € H.T.
- Démolition de l'ancienne gendarmerie		116 964,82 € H.T.
	<i>Désamiantage :</i>	<i>39 823,42 € H.T.</i>
	<i>Déconstruction :</i>	<i>73 489,96 € H.T.</i>
	<i>Déconsignation ENEDIS</i>	<i>3 651,44 € H.T.</i>
- Aménagement de la Place (estimations)		300 000 € H.T.
	Total H.T.	458 564,82 €
	TVA	91 712,96 €
	TOTAL T.T.C.	550 277,78 €

RECETTES

- DETR	94 751,10 €	
- Conseil Départemental/DST (20 %)	91 712,96 €	
- Ville d'Arbois H.T.	272 100,46 €	
	Total H.T.	458 564,82 €
	TVA	91 712,96 €
	TOTAL T.T.C.	550 277,78 €

M. MOLIN René aimerait discuter de l'aménagement proposé, pourquoi ne fait-on pas un grand parking comme le réclament les arboisiens ?

Mme LAMY Alice répond qu'une consultation a été réalisée et qu'il s'agit de répondre à la demandes habitants. D'autres projets sont en discussion avec la création de parkings en lien avec le réaménagement des Tiercelines, les réflexions sur la reculée des Planches et sur des acquisitions à réaliser. Il semble plus légitime de rester sur l'idée d'une place de village qui répond à une demande précise des habitants.

M. MOLIN René répond que seules 56 personnes sur 3 500 habitants ont répondu à la consultation. Peut-on dire que c'est le choix des arboisiens ?

M. BRUNIAUX Philippe rappelle que le Maire honoraire, en son temps, avait eu l'idée de création d'un kiosque à musique avec un parking.

M. BRUNIAUX Philippe ajoute que cet espace doit également être culturel.

Mme BUGADA Catherine dit qu'il y a une forte demande de parkings sur Arbois mais également une forte demande de lieux pour se poser. Les personnes âgées cherchent des lieux avec des bancs à l'ombre et où elles peuvent voir des gens.

M. BRUNIAUX Philippe répond qu'il y avait 4 ou 5 bancs sur la Place de la Liberté, c'était le cœur vivant de la Ville. Les personnes âgées aimaient s'y poser. Aujourd'hui, il ne reste qu'un banc souvent caché par des poubelles.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que la consultation soit dénigrée ou pas, c'est le choix qui est ressorti, tous les habitants pouvaient participer. Elle rappelle son avant-propos sur le changement climatique et même si Arbois n'est pas Paris, il est nécessaire d'installer des îlots de fraîcheur. Les élus vont dans le sens de ce qu'on verra partout dans quelques années. Il faut penser à dans 20 ans et même les centres de bourgs de petites tailles travaillent sur la renaturation des centre-villes.

M. FANTOLI Patrick dit entendre le ras-le-bol des gens qui ne trouvent pas de places de parking. Il rappelle que pendant la campagne électorale, il avait été dit qu'un parking serait fait à la place de la gendarmerie pour libérer les abords des écoles.

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'elle en attente du retour de l'étude de rotation sur les places de parking. Les places sont utilisées toute la journée par des gens qui travaillent à Arbois. Comment faire pour qu'il y ait une rotation, avec des solutions à trouver sur les voitures tampons.

Mme BUGADA Catherine ajoute que les gens veulent moins de voitures en ville et souhaitent circuler à vélo et à pied en toute sécurité.

M. MOLIN René pense qu'il aurait été possible de faire un parking payant à cet endroit avec un parking de 40 places.

Mme PINGAT Martine ajoute que la disposition actuelle permet de garer environ 25 véhicules. Devant les barrières, les gens attendent des bancs et des arbres. Les autos pourraient rester derrière sans gêne pour personne.

M. PETIGNY Loïc répond que la disposition actuelle ne répond pas aux normes et qu'en gardant l'espace tel quel ce n'est pas 25 véhicules qui pourraient être garés. Le projet prévoit 12 places de parking dont un emplacement vélos et une place PMR.

Par ailleurs, M. MOLIN René regrette que la gendarmerie n'ait pas été démolie plus tôt, avant juillet/août et 2 ans auparavant.

M. MARTI François ajoute que la démolition a causé beaucoup de désagréments et que cela était très poussiéreux. Il s'inquiète du risque sur la santé des riverains avec la propagation des bactéries et les problèmes respiratoires. Habituellement, un arrosage est effectué pour limiter la poussière.

M. PETIGNY Loïc répond que les choses ont été faites dans les règles, la question avait été posée à l'entreprise. Les travaux devaient être réalisés en juin mais un souci avec le désamantage les a repoussés.

Mme BOUDRY Jeanne ajoute que l'arrêté sécheresse n'aurait pas permis l'arrosage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention.

8- APPROBATION CONTRAT DE BASSIN HAUT-DOUBS LOUE

Le Conseil Municipal est invité à approuver les objectifs, les enjeux et la planification globale du Contrat de Bassin "Haut-Doubs Loue" et à s'engager à réaliser les opérations listées et inscrites au programme de travaux du contrat sous sa propre maîtrise d'ouvrage ou via un syndicat mixte compétent.

Mme BOUDRY Jeanne indique que ce contrat prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions sur 3 ans (2022-2024) porté par les différents maîtres d'ouvrage du territoire, coordonné par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et le Syndicat mixte Doubs Loue. Le montant total des 72 actions le composant est estimé à 37 928 829 €, ces actions bénéficiant de crédits garantis et pour certaines de bonifications d'aide par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée sur la durée du contrat.

Les financements de l'Agence de l'Eau transitent par le biais de ce contrat et c'est le seul biais pour obtenir des aides.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer le Contrat de Bassin.

9 – COMITES CONSULTATIFS

Point ajourné.

10 – MODIFICATION DESTINATION DES COUPES

Vu la délibération n° 19/02/03 du 28 février 2019 sur la destination des coupes 2019 et la délibération n° 19/11/23 du 07 novembre 2019 sur la destination des coupes 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes à la destination des coupes :

- 1) Les parcelles 89r et 89ar (état d'assiette 2019) ainsi que leurs produits accidentels, pour un volume sur écorce total de 366 m³, ont été proposées deux fois en bloc et sur pied en adjudication, et deux fois invendues. Il est proposé de les commercialiser en contrat d'approvisionnement.
- 2) Les parcelles 90 (215m³) et 56 (186m³) (état d'assiette 2020) auraient dû être vendues en bloc et sur pied. La politique de commercialisation de l'ONF, validée par les représentants des COFOR Doubs et Jura, impose la commercialisation en contrat d'approvisionnement. Il est donc proposé de modifier la destination initiale de ces coupes de façon à pouvoir les exploiter rapidement.
- 3) La parcelle 96p, non réalisée en 2021, pour un volume de 420m³, est proposée en bloc et sur pied.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Mme PINGAT Martine indique qu'elle a reçu des demandes par rapport aux coupes de bois réalisées par la Commune. Les gens s'inquiètent des nombreux tilleuls coupés et vendus.

Mme BOUDRY Jeanne répond qu'il s'agit de la coupe de la parcelle 34. Cela correspond à un type de sylviculture où les sapins poussent à l'ombre de feuillus qui sont ensuite abattus. Pour cette coupe du retard avait été pris dans l'abattage, entraînant de la casse ; c'est impressionnant mais ce n'est pas pénalisant pour les peuplements restants et cela correspond tout à fait au plan de gestion signé entre l'ONF et la Commune.

Ailleurs, des frênes et des sapins sèchent, des coupes sanitaires sont faites. Beaucoup de bois sort actuellement de la forêt communale.

Mme PINGAT Martine demande si cela a été expliqué.

Mme BOUDRY Jeanne répond qu'elle l'explique aux personnes qui lui pose la question.

Mme PINGAT Martine dit que c'était le genre de communication qui était donnée en commission forêt dans les mandats précédents.

Mme BOUDRY Jeanne indique que cette communication a été donnée au Comité Consultatif Environnement qui comprend aussi les questions forestières.

Mme BOUDRY Jeanne ajoute qu'en plus de l'affouage sur pied, elle souhaite essayer de proposer de l'affouage bord de route. Une entreprise façonne le bois qui est vendu en bord de route en bout d'un mètre. Il est proposé un prix de vente à 45 € le stère.

Mme PINGAT Martine pense que le prix est trop élevé par rapport à un professionnel qui livre à domicile le bois en bout de 30 cm à 50 € le stère.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition de vente de bois façonné en bout d'un mètre en bord de route au prix de 45 € le stère.

11 – MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une organisation du travail des services de la Commune sous forme de télétravail.

Le télétravail est une modalité d'organisation du travail au service de la Collectivité. Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation et sont considérés en service effectif. Ils continuent à ce titre d'acquies leurs droits à congés annuels et à RTT dans les conditions de droit commun.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la mise en place du télétravail et à approuver le règlement de télétravail.

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'il s'agit de limiter les déplacements en autos et qu'il est demandé aux agents de coupler leur jour de télétravail, fractionnable en 2 demi-journées avec leur demi-journée de repos. Une présence obligatoire de 3 jours par semaine est exigée.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a voté un dispositif équivalent et c'est ce qui se fait dans toutes les Collectivités.

En termes de sécurité, l'accès au réseau est sécurisé par VPN et les agents sont équipés de matériel communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une organisation en télétravail dans les services communaux.

12 – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION » PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) – SERVICE ESPACES VERTS/SERRE

Le plan « 1 jeune, 1 solution » s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il a pour objectif de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement. Ce dispositif qui concerne, notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la Collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée. L'aide versée par l'Etat est fixée à 40 % du taux horaire brut du SMIC (limitée à 26 heures hebdomadaires).

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures minimum par semaine ; la durée initiale du contrat est de 9 mois (renouvellement possible) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » (Parcours Emploi Compétences) pour le service espaces verts/serre pour une période de 9 mois, à compter du 1^{er} octobre 2022 soit jusqu'au 30 juin 2023 et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Mme DEPIERRE Valérie indique que l'effectif actuel est maintenu.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création de ce poste.

13 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

En raison d'une réorganisation des services techniques, il est nécessaire de créer un emploi permanent. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de créer un poste d'adjoint technique à temps complet

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'il s'agit de pérenniser l'emploi de l'électricien qui avait été embauché en Contrat Aidé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création de ce poste.

14 – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS : FILIERE ADMINISTRATIVE

Au vu des lignes directrices de gestion, il est proposé de procéder à l'avancement de grade d'un agent du service administratif à compter du 1^{er} octobre 2022.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Mme DEPIERRE Valérie indique que l'agent dont il est question va partir en retraite début avril 2023 et que son remplacement va être organisé prochainement. Un recrutement va être lancé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création d'emploi et approuve le tableau des effectifs :

VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS			
EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} octobre 2022			
GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE		9	
Attaché principal	A	2	TC
Attaché	A	1	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC
Adjoint administratif	C	1	TC
FILIERE TECHNIQUE		20	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC
Technicien	B	2	TC
Adjoint technique	C	5	TC
Adjoint technique	C	1	10 h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	6	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC
Agent de maîtrise	C	3	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
FILIERE CULTURELLE		3	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1	19,5 h
Adjoint du patrimoine	C	1	17,5 h
FILIERE POLICE		2	
Chef de service de Police Municipale	B	1	TC
Gardien Brigadier	C	1	TC
TOTAL		34	

15 – MAJORATION DE L'INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTIONS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Le taux d'indemnité spéciale mensuelle de fonction instituée par le décret n° 97-702 du 31 mai 1997 et le décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 et actuellement allouée aux agents de police municipale est de 18 % de leur traitement indiciaire (délibération du Conseil Municipal 19/12/2007).

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la revalorisation de cette indemnité à compter du 1^{er} octobre 2022 et l'attribution aux agents de police municipale de la Ville d'Arbois l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions au taux de 20 % du traitement indiciaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette revalorisation.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute qu'elle a par ailleurs revalorisé les primes de certains agents afin de réaliser un rééquilibrage à égalité de compétences et responsabilités.

16 – COMMUNICATIONS

**** COMPTE RENDU DES DELEGATIONS***

- Aménagement parking et parvis Eglise St Just – Travaux confiés à l'entreprise COLAS France/Ets SJE, 301 route de Chillly 39570 MESSIA-SUR-SORNE pour un montant de 297 865,08 € H.T.

M. PETIGNY Loïc indique que le début des travaux est fixé au 03 octobre 2022 pour une durée de 3 mois. A l'issue des travaux, les véhicules ne pourront plus se garer sur le parvis, soit une vingtaine de places en moins. Il s'agit de mettre en valeur l'église. Au cours des travaux, une application permettra aux administrés de communiquer avec l'entreprise et de poser des questions sur le chantier.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que le parc Sarret pourra accueillir des véhicules le temps des travaux.

- Désignation AMO : Réalisations des études préalables sur le réseau d'assainissement – Attribution de la mission au SIDEC au montant forfaitaire maximum de 25 000 € H.T.

- Aménagement stade de l'Ethole/Construction de vestiaires-tribunes :

- Lot 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie attribué à SARL CEM, 30 rue des Madors 21560 COUTERNON pour un montant de 112 726,70 € H.T.

- Lot 5 : Electricité attribué à ELEC'CONFORME, 1 Impasse aux Bubles 39800 POLIGNY pour un montant de 28 990,00 € H.T.

- Lot 7 : Carrelage-Faïence-Chapes attribué à SAS GRIDELLO ZA 39380 pour un montant de 49 014,66 € H.T.

Mme BUGADA Catherine indique que la première tranche des travaux est terminée. Pour la seconde, les lots infructueux ont été relancés.

Le début du terrassement du parking de la maison de santé auj.

Fixation des tarifs boutique musée de la Vigne et du Vin

Une information est donnée sur les biens sortis de l'inventaire.

Mme PINGAT Martine souhaite relayer la demande d'administrés.

Qu'en est-il de la piscine ?

Il est dit que les travaux de la Maison de Santé ne peuvent pas démarrer car la Ville n'a pas fait le parking ?

Quand reprendront les travaux des Arcades ?

M. PETIGNY Loïc répond que pour la piscine, le dernier diagnostic amiante est attendu. Ensuite, le groupe de travail se réunira à nouveau. Par ailleurs, lors des diagnostics réalisés, il a été découvert que les pédiluves se jetaient dans le Javel.

M. MOLIN René se dit très étonné car le raccordement des pédiluves au bac tampon avait été réalisé.

Pour le parking de la Maison de Santé, Mme BUGADA Catherine indique que les travaux ont démarré. Le permis de construire vient d'être accordé, quand le parking sera fini les travaux pourront commencer.

Pour les Arcades, M. PETIGNY Loïc indique que les travaux reprendront fin septembre.

M. BRUNIAUX Philippe souhaite revenir sur le compte-rendu de l'ancien Conseil Municipal. Il souhaite apporter des précisions sur ses propos au sujet de l'impartialité des fonctionnaires d'état sur l'éolien. Il n'a pas voulu accuser les fonctionnaires d'état mais au sujet de l'éolien, dans la vallée de la Basse Joux, un fonctionnaire d'état avait dit qu'il n'y avait aucun souci à l'installation d'éolienne et les expertises ont démontré le contraire. Il ajoute qu'il existe des cas de prises illégales d'intérêt par des élus et des fonctionnaires et on peut se demander où est l'impartialité.

M. BRUNIAUX Philippe ajoute qu'il est écrit dans le compte-rendu qu'il disait travailler pour sauver l'hôpital. Il souhaitait que les élus travaillent pour l'avenir de l'hôpital d'Arbois qui est très endetté et qui manque de personnel. Il souhaiterait que Mme DEPIERRE Valérie interpelle le Maire de Salins, Président du Conseil de Surveillance.

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'elle prend souvent la parole au Conseil de Surveillance sur le sujet.

Mme CHATEAU Christine aimerait connaître la position des élus sur le problème de la cantine.

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'elle a en tant que Maire et Présidente du SIVOS interpellé la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura afin qu'elle sollicite une nouvelle dérogation de la Préfecture pour l'année scolaire au complet.

Les élus apportent leur soutien à St Just, une rencontre a eu lieu entre St Just, les parents d'élèves et la Communauté de Communes.

Le sujet dépasse la problématique St Just. La cantine n'a jamais été rénovée et adaptée aux besoins des enfants. Une réflexion aurait dû être engagée depuis longtemps à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. Elle savait qu'elle ne serait plus en capacité d'accueillir tous les enfants.

M. BRUNIAUX Philippe indique que l'ancien Maire de Villette les Arbœis avait porté un projet de cantine mais que le Maire des Planches près Arbois, Vice-Président en charge des finances de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura l'avait rejeté et que le dossier n'a jamais été porté devant le Conseil Communautaire.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute qu'un travail doit être mené avec les 2 SIVOS et la Communauté de Communes.

Mme CHATEAU Christine demande pourquoi le problème sort maintenant et pourquoi cela impacte St Just uniquement.

Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile répond que le restaurant scolaire fabrique 2 000 repas par jour et qu'il ne peut pas dépasser 30 % de repas livrés. Il y a à ce jour un dépassement de 300 repas.

Pour des commodités de rapprochement de lieux entre St Just et les Fougères, il était plus simple de proposer la suppression des repas de St Just.

M. CHUARD Valentin aimerait avoir des informations sur les visites du bâtiment de la prison.

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'il n'y a rien d'acté. St Just a visité. Il s'agit de vendre le bâtiment pour un projet qui conviendra à la Municipalité.

M. FANTOLI Patrick demande où en est l'installation de la main courante à la sortie de salle des fêtes.

M. PETIGNY Loïc dit qu'il va voir auprès des services.

La séance est levée à 21 h 40

La Maire,

Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Marie-Christine JACQUET